

LETTRE MENSUELLE : Août 2013

I. Introduction

A travers cette lettre, nous voulons partager avec nos partenaires des informations et des données relevant de nos observations faites au mois d'août 2013. Et plus spécifiquement, nous nous pencherons sur les cas de violation du droit à la vie et à l'intégrité physique avec une analyse comparative depuis le début de l'année 2013 jusqu'au mois d'août que nous venons de clôturer.

Le même regard comparatif sera porté aux cas de violation du droit à la dignité humaine en termes de viol et de torture. Ici aussi, la période d'analyse restera celle de janvier à août 2013.

Enfin, le comportement des jeunes affiliés au parti au pouvoir communément nommés « Imbonerakure » retiendra notre attention dans la présente lettre.

II. Des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

Tout au long de la période susmentionnée, les données relatives aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique n'ont cessé de connaître des fluctuations inquiétantes à travers tout le pays. En général, la situation des droits humains a été caractérisée par une augmentation alarmante du nombre de personnes tuées et blessées durant tous les huit derniers mois même si, parfois, il y a eu une baisse non significative de l'effectif des victimes. Le tableau ci-dessus montre qu'en moyenne, 42 personnes sont tuées, tandis que 60 sont blessées chaque mois.

Mois / Province	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	1	9	1	6	3	0	1	1	2	0	4	4	0	0	2	2	14	22
Bujumbura Mairie	4	0	-	-	1	0	5	0	1	2	1	1	2	4	5	18	19	25
Bujumbura Rural	5	0	1	0	1	0	5	2	3	10	0	0	1	0	4	0	20	12
Bururi	-	-	3	3	2	4	3	2	5	7	1	1	1	2	3	6	18	25
Cankuzo	8	7	1	5	1	6	0	0	2	5	1	4	2	4	0	3	15	34
Cibitoke	1	5	2	5	7	1	1	5	5	5	2	6	5	6	1	9	24	42
Gitega	2	1	0	0	2	0	3	0	3	2	2	1	2	1	3	1	17	6
Karusi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kayanza	11	6	4	1	10	38	1	3	3	1	3	0	1	0	2	1	35	50
Kirundo	0	1	7	5	0	3	3	3	4	2	0	2	5	2	0	0	19	18
Makamba	-	-	3	3	2	1	3	4	1	2	2	4	5	2	2	3	18	19
Muramvya	0	1	2	0	1	5	4	2	1	4	5	1	1	2	2	1	16	16
Muyinga	4	3	2	1	3	4	6	5	3	2	6	3	4	6	3	3	31	27
Mwaro	4	16	2	13	4	18	4	15	5	22	2	10	2	16	0	17	23	117
Ngozi	2	2	0	0	2	2	3	0	1	0	3	8	3	1	3	0	17	13
Rutana	-	-	-	-	1	2	1	3	5	3	2	4	1	3	1	3	11	18
Ruyigi	1	3	1	3	0	2	0	2	12	3	8	3	7	4	10	6	39	26
Total	43	54	29	45	40	86	43	47	56	70	42	52	42	53	41	73	336	480

N.B : T signifie Tués et B signifie Blessés

La situation est plus préoccupante dans certaines provinces : Ruyigi (39 tués = 11.6%), Kayanza (35 tués = 9.6%), Muyinga (31 tués = 8.5%), Mwaro (117 blessés = 24.4%). Cela devrait attirer l'attention de tout un chacun et surtout les corps de sécurité qui sont chargés d'assurer la protection de toute la population.

III. Les cas de viol et de torture.

Depuis l'érection de la torture en infraction en avril 2009 par le code pénal burundais, les cas de torture sont allés diminuant. Toutefois, en 2012, le nombre de victimes a encore augmenté de façon

préoccupante. Cela a poussé le Ministère de la Justice à mettre sur pied, en Juin 2012, une commission qui était, en même temps, chargée d'enquêter sur les cas d'exécution extrajudiciaire et ceux de torture. L'arrestation de certaines autorités aussi bien administratives, militaires que policières a contribué largement à renverser la tendance.

Au cours de la période de référence dans la présente lettre c'est – à – dire de Janvier à Août 2013, la situation peut se lire à travers les chiffres du tableau ci-après :

Province	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Total	
	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T
Bubanza	2	1	3	5	4	1	5	0	3	0	9	1	4	0	1	1	31	9
Bujumbura Mairie	0	0	-	-	5	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	8	0
Bujumbura Rural	0	0	1	1	1	0	4	0	10	0	1	0	0	0	0	0	17	1
Bururi	-	-	1	0	2	2	2	0	0	0	0	0	1	0	2	0	8	3
Cankuzo	0	0	2	0	1	0	0	0	0	1	1	1	2	0	0	0	6	2
Cibitoke	2	1	1	3	3	0	1	0	1	0	3	0	0	0	6	1	17	5
Gitega	1	0	3	0	1	0	2	2	2	0	1	0	0	0	3	2	13	4
Karusi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kayanza	7	0	0	0	4	0	4	0	4	0	7	0	1	0	2	0	29	0
Kirundo	2	0	0	0	2	0	1	0	2	0	3	0	1	0	2	0	13	0
Makamba	-	-	1	1	0	1	1	0	1	1	1	0	1	0	3	0	8	3
Muramvya	4	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	9	0
Muyinga	6	0	5	0	1	0	3	0	7	1	1	0	0	0	0	0	23	1
Mwaro	2	0	0	0	0	0	3	0	2	0	1	0	2	0	2	0	12	0
Ngozi	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	5	0
Rutana	-	-	-	-	1	0	1	0	2	0	0	0	1	1	0	1	5	2
Ruyigi	3	12	1	7	0	3	1	2	0	2	0	6	3	1	1	6	9	39
Total	30	14	20	17	26	7	30	4	34	5	31	8	18	2	24	11	213	68

N.B : V signifie Violés et T signifie Torturés

Les violations des droits de la personne humaine en termes de torture ont été commises par des autorités administratives, parfois avec le concours des « Imbonerakure », par les chefs de positions militaires et policières installées sur les collines, surtout en communes Kinyinya, Gisuru et Butezi. Quant au viol, il faut avouer qu'il constitue un phénomène difficile à maîtriser. En moyenne, 26 femmes et filles sont violées chaque mois.

Tenez : Ruyigi (39 cas de torture = 57.3%) ; Bubanza (9 cas de torture = 13.3 % & 31 cas de viol = 14.5%) ; Kayanza (29 cas de viol = 13.6%) ; Muyinga (23 cas de viol = 10.8%).

En tout cas, au vu de l'évolution des données statistiques, certaines provinces devraient mobiliser les regards des instances habilitées à endiguer ces fléaux.

IV. Analyse critique du comportement des Imbonerakure

Parmi les actes qui ont compromis la paix et la sécurité de la population durant les huit premiers mois de l'année 2013 figurent les comportements des jeunes affiliés au parti au pouvoir dits Imbonerakure.

En effet, ces jeunes organisent des rondes nocturnes commanditées l'on ne sait par qui, au cours desquelles ils infligent à la population- surtout à celle de l'opposition politique- des traitements inhumains et cruels (coups et blessures graves). Le vol et la torture ne cessent de se commettre à de telles occasions dans un silence complice de l'autorité administrative ou policière.

La feuille de route issue de l'atelier de mars 2013 recommandait entre autres «la contribution constructive de la jeunesse affiliée aux partis politiques à un environnement propice aux élections» transparentes, libres et apaisées en 2015. Après cet atelier, tout le monde s'attendait à un changement radical de comportement de la part des Imbonerakure. L'accalmie n'a pas duré longtemps –tout juste le mois de mars seulement. L'intolérance politique a repris au mois d'Avril et au fil des jours, la barbarie gagne du terrain, si bien que d'aucuns commencent à croire qu'il s'agirait d'un mot d'ordre venu de la direction du parti aux commandes.

En effet, ce n'est qu'au mois de Mai 2013 que certaines autorités politiques et administratives en l'occurrence le président du CNND/FDD et le porte parole dudit parti ont commencé à se prononcer sur la question. Et le constat en est que les autorités de ce parti ou de l'administration qui ont le courage de se prononcer sur le comportement des Imbonerakure, au lieu de les exhorter à la cohabitation pacifique, les soutiennent en appréciant positivement leur façon d'agir et en clamant que la responsabilité des actes délictueux doit rester individuelle.

Or, l'expérience a montré que ces jeunes agissent en grands groupes. En pareil cas, il y a lieu de se demander comment établir la responsabilité de chaque individu ?

Réagissant à cette appréciation du comportement des Imbonerakure par les leaders de leur parti, certains responsables des partis de l'opposition n'ont pas tardé à dire non à ces provocations. Et aujourd'hui, l'heure en est à l'affrontement. La conséquence de tout cela, s'il n'y a pas des mesures prises dans l'immédiat, serait le désordre dans le pays, ce qui risque de compromettre le processus démocratique au Burundi.

Nous pensons que toutes les autorités administratives et policières de la base au sommet devraient ôter le manteau de partisan et se lever comme un seul homme et surtout en bon père de famille pour servir les intérêts de toute la population. Cela passerait d'abord par le redressement et la rééducation de ces jeunes qui sont devenus des hors la loi.

Et demain sera trop tard.
